

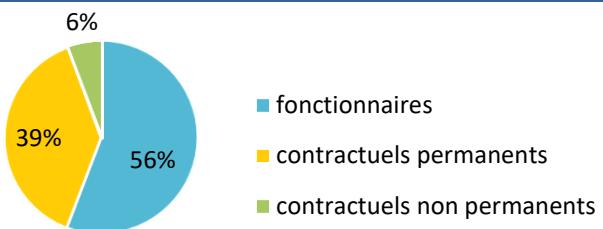


GRAND PARIS GRAND EST

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.fr des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Île-de-France.

Effectifs► **233 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021**

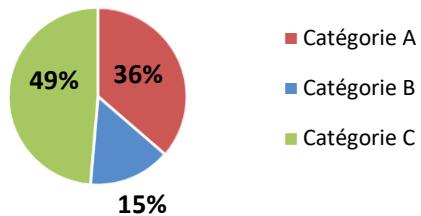
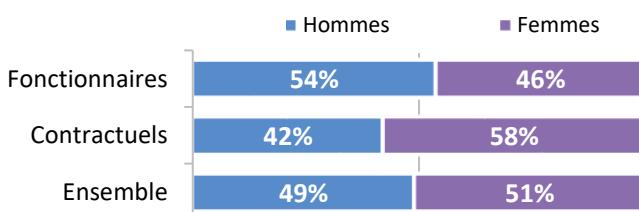
- > **130** fonctionnaires
- > **90** contractuels permanents
- > **13** contractuels non permanents

► **14 % des contractuels permanents en CDI**► **Précisions emplois non permanents**

- ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents► **Répartition par filière et par statut**

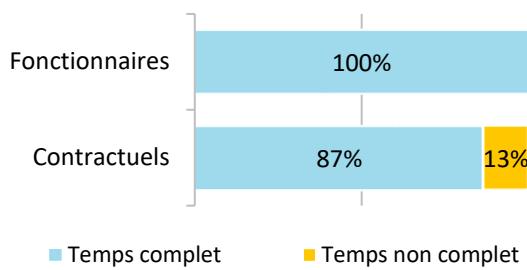
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	42%	60%	50%
Technique	57%	33%	47%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale		7%	3%
Police			
Incendie			
Animation	1%		0%
Total	100%	100%	100%

► **Répartition des agents par catégorie**► **Répartition par genre et par statut**► **Les principaux cadres d'emplois**

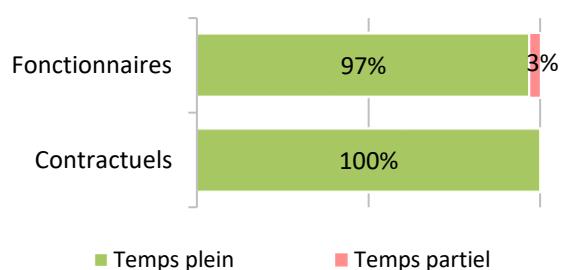
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	28%
Attachés	23%
Adjoints administratifs	18%
Ingénieurs	8%
Rédacteurs	8%

— Temps de travail des agents permanents —

► Répartition des agents à temps complet ou non complet



► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



► La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière Fonctionnaires Contractuels

0% des hommes à temps partiel
4% des femmes à temps partiel

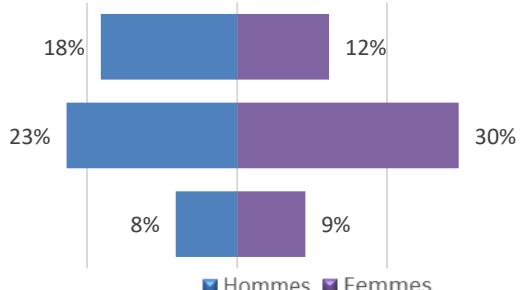
► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

— Pyramide des âges —

► En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	46,19
Contractuels permanents	38,28
Ensemble des permanents	42,95
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	27,88

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré —

► 221,35 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

- > 127,36 fonctionnaires
- > 80,99 contractuels permanents
- > 13,00 contractuels non permanents

402 857 heures travaillées rémunérées en 2021

Répartition des ETPR permanents par catégorie



- > Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > Un agent détaché au sein de la collectivité
- > 4 agents détachés dans une autre structure

— Positions particulières —

- > Un agent en congés parental
- > Un agent en disponibilité

Mouvements

- En 2021, 52 arrivées d'agents permanents et 31 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020 ¹	Effectif physique au 31/12/2021
199 agents	220 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021		
Fonctionnaires	↗	1,6%
Contractuels	↗	26,8%
Ensemble	↗	10,6%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Démission	32%
Fin de contrats remplacants	32%
Mutation	26%
Autres cas	6%
Congés sans traitement	3%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	54%
Remplacements (contractuels)	27%
Voie de mutation	15%
Voie de concours, sélection professionnelle	2%
Voie de détachement	2%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

Evolution professionnelle

- 3 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

Aucune nomination concerne des femmes

- 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

Aucune nomination concerne des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- 64 avancements d'échelon et 5 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

- 4 sanctions disciplinaires prononcées en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	3	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	1	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2021)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	50%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	25%
Incroyances, violences, insultes, harcèlement moral	25%

Budget et rémunérations

► Les charges de personnel représentent 10,08 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	99 200 560 €	Charges de personnel*	10 002 390 €	Soit 10,08 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	7 337 444 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	2 052 834 €	10 580 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	51 340 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	51 594 €	
Supplément familial de traitement :	32 612 €	
Indemnité de résidence :	92 472 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	49 051 €	41 703 €	34 274 €	31 645 €	25 646 €	22 135 €
Technique	59 257 €	51 279 €	35 115 €	30 548 €	28 608 €	26 147 €
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale		27 816 €				
Police						
Incendie						
Animation			S			
Toutes filières	53 458 €	41 558 €	34 481 €	31 242 €	27 465 €	24 239 €

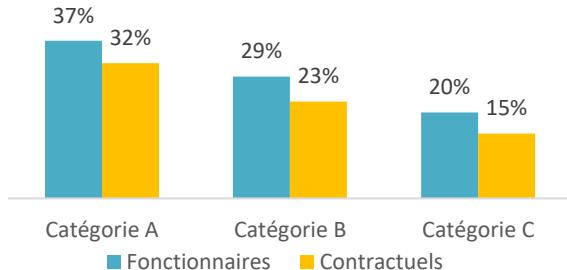
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

► La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 27,98 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	27,97%
Contractuels sur emplois permanents	28,00%
Ensemble	27,98%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- ⇒ 2846 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- ⇒ 2375 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021

En 2021, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences

► En moyenne, 20,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

> En moyenne, 6,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,61%	1,85%	4,07%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,61%	1,85%	4,07%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,69%	1,85%	4,12%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 441,7 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

► 14 accidents du travail déclarés au total en 2021

> 6 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 13 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

6 assistants de prévention désignés dans la collectivité
1 conseiller de prévention

FORMATION

49 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 3 162 €

Coût par jour de formation : 65 €

DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

12 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 92 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 67 % sont en catégorie C*
- ⇒ 2 161 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

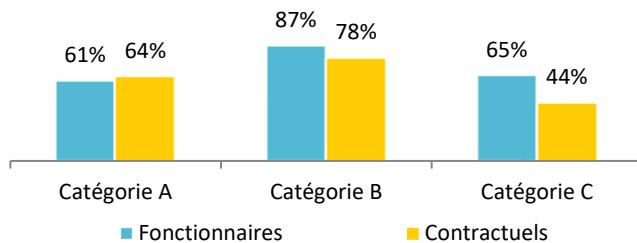
DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Formation

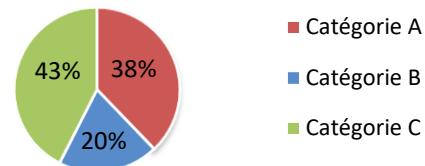
► En 2021, 64,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



► 682 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

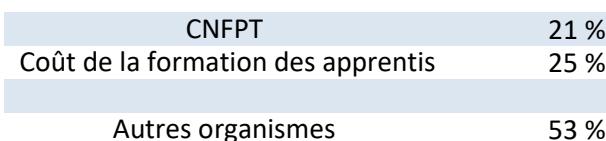
Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



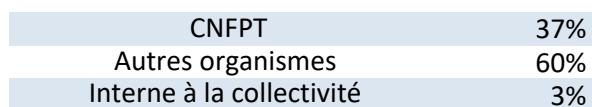
► 250 344 € ont été consacrés à la formation en 2021

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 3,1 jours par agent

Répartition des dépenses de formation



Répartition des jours de formation par organisme



Action sociale et protection sociale complémentaire

► La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance

► L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

► Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2021

► Comité Social Territorial

4 réunions en 2021 dans la collectivité

— Précisions méthodologiques —

► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2020

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2020

► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.